

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 030-213000284-20221003-2022\_10\_038-AR

Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service des Finances  
Domaine Finances locales

## DÉCISION DU MAIRE n°2022-10-038

**Objet :** Annulation de la régie de recettes Pass Loisirs

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 al7,  
Vu la délibération n° 2020-07-22A du 03/07/2020 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,  
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,  
Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics et locaux,  
Vu la décision du maire n° 37/2011 du 26/10/2011 portant création d'une régie de recettes Pass Loisirs,  
Vu l'avis conforme du Trésorier Principal,

### DECIDE

- D'annuler la décision municipale n° 37/2011 du 26/10/2011 portant création de la régie de recettes Pass Loisirs à compter du 30/09/2022.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
le 03 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

